

Démarche d'analyse des risques

Définitions

Les définitions ci-dessous proviennent notamment des normes NF EN ISO 12100-1 " Sécurité des machines. Notions fondamentales. Principes généraux de prévention " et NF EN ISO 14121-1 " Appréciation du risque ".

Danger / Phénomène dangereux : source potentielle de dommage
exemple : le rayonnement UV généré par l'arc lors d'une opération de soudage

Situation dangereuse : toute situation dans laquelle une personne est exposée à au moins un phénomène dangereux, l'exposition pouvant entraîner un dommage, immédiatement ou à plus long terme
exemple : la personne soude ou est exposée au rayonnement

Événement dangereux : événement susceptible de causer un dommage.
exemple : le rayonnement UV parvient aux yeux

Domage : blessure physique ou atteinte à la santé.
exemple : brûlure superficielle de la rétine

Risque : combinaison de la probabilité d'un dommage et de la gravité de ce dommage.
exemple : coup d'arc

Unité de travail : regroupement géographique, par métier, par poste ou par activité opéré dans l'entreprise.

Sécurité : la sécurité vise à ce que les personnes ne soient pas victimes d'accidents.

Prévention : la prévention des risques professionnels est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés et améliorer les conditions de travail

Mesure de prévention : mesure destinée à réduire le risque

Évaluation des risques professionnels : L'évaluation " a priori " des risques professionnels consiste à identifier les dangers et classer les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes. Elle constitue l'étape initiale d'une politique de santé et de sécurité au travail.

Document unique : document dans lequel se trouvent formalisés tous les résultats de la démarche d'évaluation des risques professionnels d'un établissement.

Identification des dangers

La première étape de la démarche d'analyse des risques consiste à identifier tous les dangers susceptibles d'être présents dans l'unité de travail considérée.

Evaluation des risques

Pour chacun des dangers identifiés, le risque doit être évalué. Il est bien souvent difficile d'effectuer cette opération de façon scientifique. En effet, l'évaluation des risques est toujours subjective, elle dépend de nombreux facteurs (formation, expérience, ...)

Il est malgré tout nécessaire d'évaluer les risques de la façon la plus objective possible, en tenant compte, pour chaque danger :

- de l'estimation de la gravité d'un dommage pouvant survenir dans une situation dangereuse
- de l'estimation de la probabilité d'apparition de ce dommage.

Estimation de la gravité

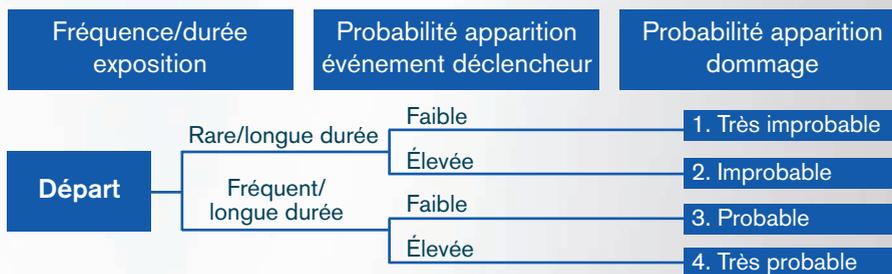
1 - faible : accident du travail (AT) ou maladie professionnelle (MP) sans arrêt de travail.

2 - moyen : AT ou MP avec arrêt de travail.

3 - grave : AT ou MP entraînant une Incapacité Permanente Partielle (IPP).

4 - très grave : AT ou MP mortel.

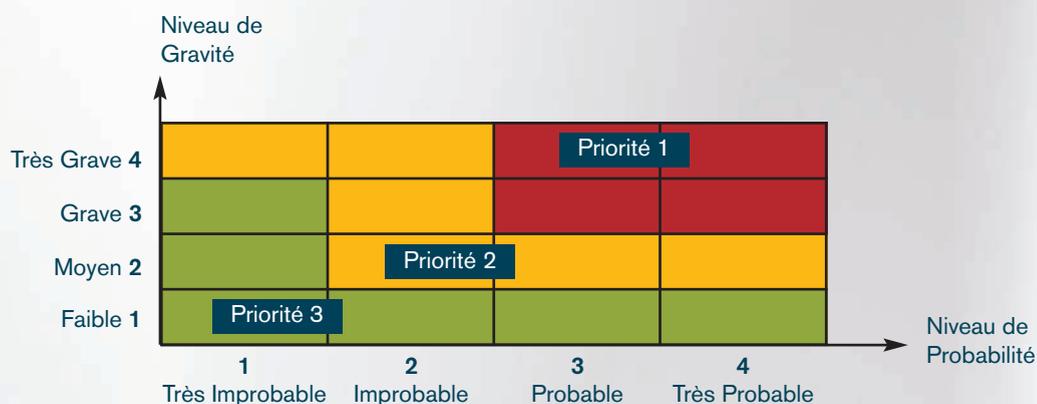
Estimation de la probabilité



Nota :

Dans l'entreprise, ou à défaut dans la profession, il est bien souvent judicieux d'analyser les statistiques des incidents et des accidents du travail ainsi que des maladies professionnelles. Cette analyse permet en effet d'avoir une première approche pour l'identification des dangers, l'estimation de la gravité et de la probabilité.

Après détermination de la gravité et de la probabilité, il convient de donner un niveau de priorité du risque en se référant au tableau ci-dessous.



Mise en œuvre de la démarche par l'élève ou l'apprenti

1- Définir l'unité de travail

Le choix de l'unité de travail est proposé par le tuteur et le formateur

2- Identifier les dangers sur lesquels va travailler l'élève ou l'apprenti

L'analyse des risques effectuée par l'élève ou l'apprenti, sous la direction de son tuteur, ne concerne qu'au maximum les dangers identifiés dans chacune des unités de travail préalablement définies.

Pour identifier ces dangers, l'élève ou l'apprenti utilise le questionnaire de la fiche correspondante (paragraphe D/ Diagnostic) pour l'unité de travail considérée. Parmi tous les dangers repérés, l'élève ou l'apprenti en sélectionne 3 et justifie son choix.

À chaque présence de danger et à l'aide de la grille d'analyse des risques :

3- Reporter le repère de la fiche et le n° de question du danger identifié (colonne 1)

4- Inscrire le danger (colonne 2)

5- Décrire les situations dangereuses relatives à chaque danger (colonne 3)

6- Décrire l'évènement dangereux probable pour chaque situation dangereuse (colonne 4)

7- Décrire le ou les risques correspondants (colonne 5)

8- Décrire le ou les dommages potentiels (lésions ou atteintes à la santé) (colonne 6)

9- Estimer la gravité et la probabilité d'apparition du dommage (colonne 7)

10- Donner un niveau de priorité de traitement du risque (colonne 8)

11- Proposer des mesures de prévention visant à réduire le risque (colonne 9)

La colonne 10 de la grille d'analyse des risques concerne l'évaluation des travaux de l'élève ou de l'apprenti qui est à compléter conjointement entre le tuteur et le formateur.

Bibliographie

Documentation INRS fournie par le Service Prévention des risques Professionnels de la CRAM Alsace-Moselle.

- ED 840 : Guide d'évaluation des risques professionnels
- ED 886 : Evaluation des risques professionnels : principes et pratiques